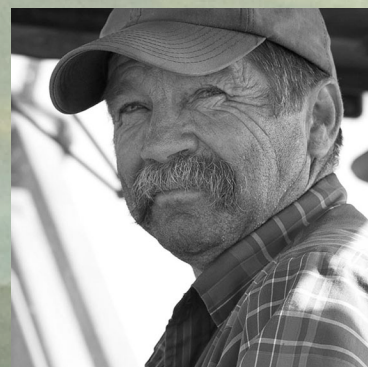




# A.D.I.VALOR : FILÈRE FRANÇAISE VOLONTAIRE, POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DE L'AGROFOURNITURE



DOSSIER DE PRESSE | 2020



**ADIVALOR**

AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS POUR LA VALORISATION  
DES DÉCHETS AGRICOLES



# SOMMAIRE



<b>Édito de Rémi Haquin, président d'A.D.I.VALOR</b>	<b>Page 3</b>
<b>Une responsabilité partagée entre acteurs privés de l'agrofourniture</b>	<b>Page 4</b>
<b>1 Collecte et valorisation des déchets agricoles : de quoi parle-t-on ?</b>	<b>Pages 5-11</b>
Des solutions élaborées pour toutes les formes d'agriculture et pour toutes les filières agricoles de production	Page 5
Collecte : 20 types de déchets triés, collectés et valorisés	Pages 6-7
Valorisation des déchets : que deviennent-ils ?	Page 8
Recyclage : les grandes étapes au sein de l'usine	Page 8
Une démarche qui s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire	Page 9
Une initiative volontaire qui fait ses preuves depuis près de 20 ans	Page 9
Une filière performante dans la gestion de ses déchets	Page 10
Une démarche reconnue et appuyée par les pouvoirs publics	Page 11
<b>2 Des enjeux forts : collecter plus et consolider les filières de recyclage</b>	<b>Pages 12-13</b>
Inciter à augmenter l'incorporation des plastiques recyclés dans les nouveaux produits	Page 12
Soutenir le développement de filières industrielles de recyclage en France	Page 12
Engager un plan d'actions pour viser le 100 % recyclage des films de paillage	Page 12
Élargir les champs de collecte et de traitement des déchets	Page 13
Améliorer les collectes dans le Sud de la France	Page 13
<b>3 A.D.I.VALOR : l'éco-organisme de la filière agricole</b>	<b>Pages 14-16</b>
Son organisation, sa gouvernance	Pages 14-15
Ses principales missions	Page 16
<b>4 Chiffres clés de la filière recyclage des déchets de l'agrofourniture</b>	<b>Page 17</b>



## ÉDITO DE RÉMI HAQUIN, PRÉSIDENT D'A.D.I.VALOR



### La ferme France est exemplaire dans la gestion de ses déchets

Depuis 2001, la filière mise en place sous l'égide d'A.D.I.VALOR apporte aux agriculteurs une solution fiable et adaptée pour la gestion des déchets professionnels issus de leurs exploitations (emballages d'intrants agricoles, plastiques usagés et déchets dangereux). Le champ de collecte s'élargit avec deux nouveaux programmes initiés en 2019 : ce sont désormais 20 flux que les agriculteurs trient au quotidien.

Les quantités collectées continuent d'augmenter dans un contexte agricole et économique pourtant difficile : une progression de 6 500 tonnes en 2018 pour la collecte des emballages et plastiques agricoles (hors films paillage).

Les agriculteurs français sont exemplaires dans la gestion de leurs déchets. La France est aujourd'hui le seul pays d'Europe à disposer d'une organisation aussi performante, dédiée à la gestion de la fin de vie de l'ensemble des déchets issus de l'emploi d'intrants agricoles. Le savoir-faire de la France fait donc référence, tant au niveau européen que mondial.

### Acteurs de l'économie circulaire

La filière collecte et valorise annuellement près de 80 000 tonnes d'emballages et plastiques agricoles usagés, recyclés à près de 90 %. Cela représente plus de 60 000 tonnes d'émission de CO2 évitées. Nous œuvrons au quotidien pour que 100 % des plastiques recyclables puissent être recyclés d'ici à 2030.

Les partenariats engagés avec plus de 110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage, ont contribué à l'émergence de nouvelles unités de recyclage en France. En 2018, 75 % des emballages et plastiques usagés ont été recyclés en France : ce sont, à la clé, de nouvelles opportunités économiques et la création d'emplois dans nos territoires, qui contribuent au développement d'une économie circulaire.

La démarche A.D.I.VALOR s'inscrit et participe pleinement aux politiques publiques européennes et françaises visant à favoriser l'essor d'une économie plus circulaire. Les résultats de la filière sont en ligne avec les accords-cadres signés avec le Ministère en charge de l'environnement et le Ministère en charge de l'agriculture : les objectifs visés ont été atteints voire dépassés. La filière affiche par ailleurs un taux de recyclage des emballages plastiques supérieur aux objectifs visés par les textes européens.

La consolidation d'une industrie européenne du recyclage est cruciale : stimuler la demande en matière plastique recyclée et son intégration dans de nouveaux produits est indispensable. Nous appuyons ainsi pleinement les initiatives de l'Etat en ce sens et appelons à leur accélération : donner de la valeur aux matières premières recyclées en leur garantissant des débouchés.

### L'engagement volontaire des parties prenantes a été et reste la condition du succès de la filière

Le succès de la filière repose sur son fonctionnement selon le principe de responsabilité partagée, avec des engagements pris par l'ensemble des professionnels de l'agrofourniture : metteurs en marché, industriels ou importateurs, opérateurs de collecte et bien entendu tous les agriculteurs-recycleurs.

Le principe de responsabilité partagée prend tout son sens puisqu'il permet de responsabiliser l'ensemble des acteurs de la filière en les mobilisant autour d'un projet de co-construction. La filière A.D.I.VALOR est une initiative historique et novatrice. Malgré les difficultés croissantes auxquelles font face agriculteurs et distributeurs (baisse des cours, perte de compétitivité, changement réglementaire, durcissement des normes) et le sentiment grandissant d'« agribashing », les acteurs de la filière restent pleinement mobilisés pour améliorer encore les résultats.

Je souhaite ainsi réitérer le caractère volontaire de la filière, dans un cadre contractuel avec l'Etat via les accords-cadres déjà signés et nos actions communes avec les services des Ministères, afin que notre filière exclusivement orientée et optimisée pour les besoins des professionnels du monde agricole puisse encore davantage répondre à leurs attentes et participer à l'émergence de nouvelles industries pour garantir le recyclage de ses déchets.



*“Ces performances de collecte sont inégalées en Europe et dans le monde. A.D.I.VALOR est un acteur engagé dans l'économie circulaire, fondé sur une démarche volontaire reposant sur la responsabilité partagée entre les différents acteurs - agriculteurs, distributeurs et industriels“*

déclare Stéphane Travert – Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation - le 26 février 2018, lors de la signature du premier accord-cadre pour la période 2018-2021, en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.



## UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ENTRE ACTEURS PRIVÉS DE L'AGROFOURNITURE

**A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole.**

Organisme collectif sans but lucratif, A.D.I.VALOR intervient sur trois principaux types de déchets de l'agrofourniture :

- Les emballages vides (ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences, des produits d'hygiène ou des produits oenologiques)
- Les plastiques usagés (films, ficelles, filets, gaines souples)
- Les déchets dangereux (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables, Equipements de Protection Individuelle chimique, déchets d'effluents phytopharmaceutiques).

Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de **responsabilité partagée**, avec des engagements pris par l'ensemble des professionnels de l'agrofourniture :

- **300 000 agriculteurs** trient, préparent et apportent leurs emballages et plastiques usagés, aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

- **1 200 opérateurs de collecte** (80 % sont distributeurs) déploient des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes, soit 7 000 dépôts et sites de collecte en France.

- **350 metteurs en marché, industriels ou importateurs**, contribuent au financement de la filière, via une éco-contribution spécifique.





# 1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

## Des solutions élaborées pour toutes les formes d'agriculture et pour toutes les filières agricoles de production

A.D.I.VALOR s'adresse à l'ensemble des filières agricoles françaises : élevage, viticulture, maraîchage, arboriculture et grandes cultures.

Depuis 2001, A.D.I.VALOR se développe et étend son périmètre d'intervention pour élargir au maximum le nombre de déchets collectés : filets, emballages plastiques, équipements de protection individuelle etc. ...

En 2018, ce sont **77 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés** qui ont été collectées dans toutes les filières agricoles par A.D.I.VALOR, **recyclées à plus de 90 %** (sauf pour les films de paillage, voir page 12).



# 1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

## Collecte : 20 types de déchets triés, collectés et valorisés

Grâce à la préparation et au tri à la source par les agriculteurs, sur leur exploitation, 20 types de déchets sont triés, collectés et valorisés (contre une moyenne de 2 à 4 types de déchets pour les consommateurs). C'est ce qui contribue au succès de la performance de la collecte et du recyclage.

Phytopharmacie	Fertilisants	Semences certifiées	Hygiène et oenologie	Plastiques agricoles	
 Bidons EVPP	 Big Bags		 Bidons EVPHEL	 Films de serre	 Ensilage
 PPNU	 Petits sacs engrais	 Sacs papier	 Bidons EVPOH	 Films de semi-forçage	 Enrubannage
 Boîtes & sacs				 Ficelles	 Paillage clair
 EPIU				 Filets	 Paillage couleur
 Fûts				 Filets paragrêle	 Gaines souples d'irrigation

**EVPP** : Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques – **PPNU** : Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables – **EPIU** : Équipements de Protection Individuelle Usagés  
**FAU** : Films Agricoles Usagés – **EVPHEL** : Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Elevage Laitier – **EVPOH** : Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène de la cave



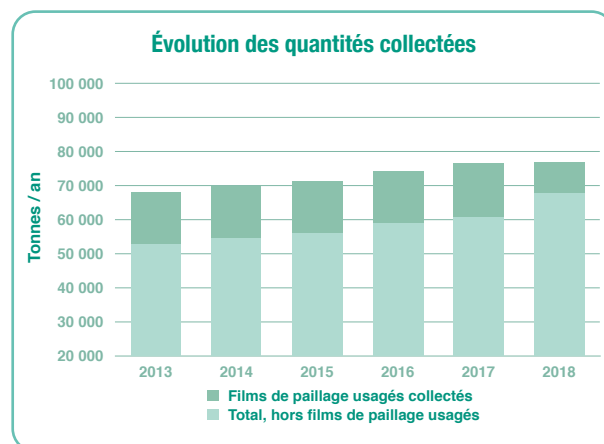
## 1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

300 000 agriculteurs, utilisateurs professionnels et agents des espaces verts, trient à la source, préparent et apportent chaque année leurs plastiques et emballages usagés.

**7 000 points d'apport<sup>1</sup>** sont mis à leur disposition sur l'ensemble du territoire, par les 1 200 opérateurs de collecte partenaires d'A.D.I.VALOR.

Depuis 2001, l'engagement des agriculteurs, distributeurs et industriels de l'agrofourniture reste entier. Les quantités collectées progressent continuellement dans un contexte difficile : les prix de reprise des emballages et plastiques usagés restent à des niveaux bas, les capacités de recyclage disponibles en Europe de l'Ouest pour certains emballages ou plastiques restent insuffisantes.

En 2018, une progression de 6 500 tonnes est enregistrée pour la collecte des emballages et plastiques agricoles<sup>2</sup>.



<sup>1</sup> A titre de comparaison, 4500 déchetteries sont recensées en France – source ADEME

<sup>2</sup> Hors films de paillage, depuis 2018.

<sup>3</sup> A titre de comparaison : 26,5 % des emballages plastiques ménagers collectés sont recyclés. Source CITEO – novembre 2019

**Près de 90 % des emballages et plastiques collectés ont été recyclés<sup>3</sup>**

Grâce à la préparation et au tri à la source par les exploitants agricoles, la plupart des emballages et plastiques collectés peuvent être recyclés.





# 1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

## Valorisation des déchets : que deviennent-ils ?

Après regroupement, les déchets sont enlevés par les **110 entreprises de collecte de déchets** référencés par A.D.I.VALOR. Les déchets collectés sont transportés sur près de 100 plateformes de prétraitement à proximité, où ils font l'objet d'un compactage ou d'un broyage. Ils sont ensuite expédiés vers des sites de recyclage (90 %), de valorisation énergétique ou d'élimination, en France ou dans l'Union Européenne.

La convention signée entre A.D.I.VALOR et chaque opérateur de collecte garantit l'enlèvement et le traitement des produits en fin de vie dans le respect de la réglementation en vigueur, en privilégiant autant que possible le recyclage des matériaux collectés. **La traçabilité est assurée tout au long de la collecte et de la valorisation des déchets agricoles.**





## 1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

### Une démarche qui s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire

Plus de **65 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés** (principalement à base de polyéthylène et polypropylène) sont **recyclés, à plus de 75 % en France**. Plus de 60 000 tonnes d'émission de CO2 ont été ainsi évitées (soit l'équivalent de l'émission en CO2 de 25 000 véhicules pendant 1 an).

Les partenariats engagés avec plus de 110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage, ont contribué à l'émergence de **nouvelles lignes de recyclage en France**.

Ce sont, à la clé, de nouvelles opportunités économiques et la création d'emplois dans nos territoires. Cela représente **530 emplois temps pleins induits**, dont 47 % dans le recyclage.

### Une initiative volontaire qui fait ses preuves depuis près de 20 ans

Le dispositif actuel fonctionne depuis près de 20 ans, avec comme principes directeurs la **concertation** entre parties prenantes, la **transparence**, la **maîtrise des coûts** et une **organisation territoriale**, garantissant des résultats de collecte et de recyclage élevés pour une organisation légère. Il ne fait pas appel à l'intervention du Service Public de Gestion des Déchets.

Les conditions contractuelles mises en place entre A.D.I.VALOR et les parties prenantes de la filière garantissent par ailleurs :

- L'égalité de traitement des producteurs de produits
- Un audit régulier de la situation financière
- Une démarche équilibrée et transparente de sélection des entreprises gestionnaires des déchets.

# 1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

## Une filière performante dans la gestion de ses déchets

La France est le seul pays au monde à disposer d'une organisation ayant atteint une performance élevée de collecte pour les principaux déchets d'agrofourniture :

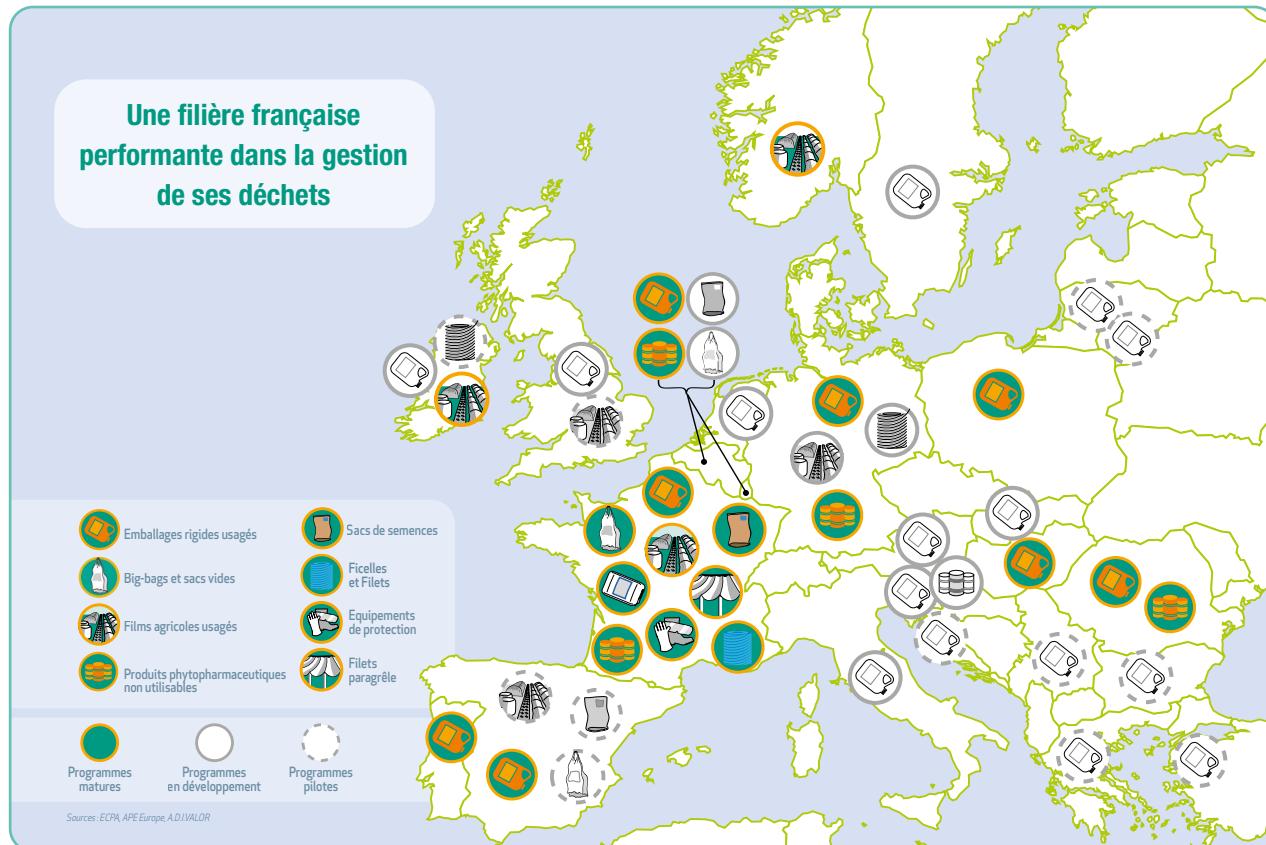
- Avec près de 90 % de taux de collecte des bidons plastiques vides de produits phytopharmaceutiques, la France est dans le trio de tête mondial, avec la Belgique et le Brésil.
- En Europe, seuls la France, le Benelux, l'Allemagne et la Roumanie disposent également d'un système pérenne de récupération des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables.
- La France est enfin le seul pays à disposer, via A.D.I.VALOR, d'un système organisé et performant pour la collecte et la valorisation des emballages usagés d'engrais et de semences, des ficelles et filets usagés, ainsi que des équipements de protection individuelle usagés.

Le savoir-faire de la France en matière de gestion des déchets d'agrofourniture fait donc référence, tant au niveau européen que mondial.

Depuis la création d'A.D.I.VALOR en 2001, le périmètre de collecte n'a cessé de s'étendre pour comprendre maintenant les principaux déchets d'agrofourniture produits sur une exploitation. En 2018, ce sont **77 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés qui ont été collectés via la filière A.D.I.VALOR, recyclés à plus de 90 %** (hors films de paillage).

A.D.I.VALOR s'engage, au travers du contrat de solutions signé en février 2019, en présence de Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, à améliorer la gestion des déchets pour l'ensemble des moyens de protection des plantes.

- **77 000 tonnes** de plastiques et emballages usagés collectés. Recyclés à près de **90 %\***. Taux de collecte de **30 à 87%** selon l'ancienneté du programme
- **Plus de 11 000 tonnes** de produits phytopharmaceutiques non utilisables éliminées depuis 2002
- **20 flux** gérés séparément, de l'agriculteur au valorisateur
- **1 million de m<sup>3</sup>** transportés
- **Plus de 30 000** demandes d'enlèvements



\*Hors films de paillage



## 1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

### Une démarche reconnue et appuyée par les pouvoirs publics

La filière A.D.I.VALOR répond à la volonté de l'Etat de passer par des engagements volontaires des entreprises et des professionnels pour mettre en place des politiques publiques comme la préservation de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique et plus globalement pour la Croissance Verte.

Les pouvoirs publics français, le Ministère en charge de l'Environnement et l'ADEME, ont, dès l'origine, apporté un soutien à cette filière volontaire.

**Le Ministère et A.D.I.VALOR ont signé le 6 juillet 2016 un 3ème accord-cadre pour la période 2016-2020.**



Cet accord conforte le succès de l'initiative volontaire de la profession agricole, qui est exemplaire dans la gestion de ses déchets. Ce nouvel accord-cadre prévoit des objectifs ambitieux de collecte et de recyclage d'ici 2020, tant pour les programmes de collecte matures que les programmes récents.

A.D.I.VALOR et ses partenaires ambitionnent d'atteindre cette année un taux de collecte moyen de 78 %, équivalant à 90 000 tonnes en 2020, soit une augmentation de 32 % par rapport à 2014.

Pour chaque catégorie de déchet issu de l'emploi des produits de l'agrofourniture, l'accord précise les taux de collecte et de recyclage visés pour 2020.

**Un 1er accord-cadre a par ailleurs été signé le 26 février 2018 avec le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation.**



*“Ce premier accord-cadre consolide le développement d'une économie circulaire dans le monde agricole, dans la continuité des conclusions des États généraux de l'alimentation, contribuant ainsi au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement”*

témoigne Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation - lors de la signature de ce premier accord-cadre.



Le renouvellement prochain des accords-cadres donne par ailleurs la possibilité de compléter les dispositions afin de respecter au plus près les exigences européennes.

11



Signature de l'accord-cadre entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et A.D.I.VALOR

## 2 DES ENJEUX FORTS : COLLECTER PLUS ET CONSOLIDER LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

### Inciter à augmenter l'incorporation des plastiques recyclés dans les nouveaux produits

En s'appuyant sur les engagements pour la Croissance Verte, publiés par le gouvernement français en 2019, pour une chaîne de valeur durable des plastiques, A.D.I.VALOR et ses actionnaires soutiennent le développement de nouvelles capacités de recyclage, notamment pour les emballages et les plastiques souples à base de polyoléfine : big bags, films étirables, filets, ficelles.

**Augmenter l'incorporation des plastiques recyclés dans les produits neufs doit être une priorité.**

Pour Pierre de Lépinau, directeur d'A.D.I.VALOR, « *il y a urgence : nous sommes prêts à soutenir la création de 3 usines en France. Mais le préalable est que la demande en matière plastique recyclée doit rapidement augmenter pour sécuriser les débouchés des recycleurs, ramener les cours à des niveaux économiquement viables. Dans le cas contraire, il sera très difficile de convaincre des investisseurs à se lancer dans la création de nouvelles unités de recyclage, indispensables pour absorber les flux existants* ».

### Soutenir le développement de filières industrielles de recyclage en France



*“ Développer des filières industrielles de recyclage est un enjeu majeur pour A.D.I.VALOR : comment collecter plus si les capacités de recyclage disponibles sont insuffisantes ? ”*

souligne Pierre de LEPINAU, directeur d'A.D.I.VALOR.



Les partenariats engagés avec plus de **110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage**, ont contribué à l'émergence de nouvelles lignes de recyclage en France.

12

### Engager un plan d'actions pour viser le 100 % recyclage des films de paillage

La situation est difficile pour les films de paillage : la présence importante de terre dans les films usagés rend actuellement impossible leur recyclage. La forte augmentation des coûts de traitement incitent certains maraîchers à conserver ces déchets sur leur exploitation en attente de meilleures conditions, ce qui implique un recul des collectes de plus de 6 000 tonnes.

Pour répondre à cet enjeu de recyclage majeur, A.D.I.VALOR et le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) ont engagé à moyen terme, **un plan d'action visant à :**

- **réduire le taux de souillure au champ** avec la mise au point de nouvelles machines de dépose développées dans le cadre du programme RAFU 2. Ces machines sont de plus en plus utilisées sur les cultures de carotte. Elles sont également en cours de développement sur le melon, l'échalote, la salade et la pomme de terre.

- **soutenir le développement de films bio-compostables**, qui peuvent remplacer des films dit « conventionnels » et qui présente l'avantage de se dégrader une fois enfoui dans le sol.

- **disposer de capacités industrielles de prétraitement** (broyage, nettoyage) qui permettront d'obtenir un déchet plastique propre, qui pourra être recyclé plus facilement.

Le projet CLEANFLEX, lancé début 2019, vise à la création d'une unité de prétraitement (broyage - nettoyage) spécifiquement conçue pour la régénération des films de paillage.

Cette unité, localisée en Occitanie, devrait être opérationnelle fin 2021. Sa capacité nominale permettra de **recycler plus de 10 000 tonnes de films souillés par an.**

**Grâce au projet CLEANFLEX, 100 % des films plastiques agricoles seront de nouveau recyclés à partir de 2022.**





## 2 DES ENJEUX FORTS : COLLECTER PLUS ET CONSOLIDER LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

### Elargir les champs de collecte et de traitement des déchets

Depuis la création d'A.D.IVALOR en 2001, le périmètre de collecte n'a cessé de s'étendre pour comprendre maintenant les **principaux déchets d'agrofourniture** issus d'une exploitation.

Dernières avancées concrètes en 2019 :

- Le lancement de la collecte des emballages vides de produits œnologiques et d'hygiène de la cave dans les régions **viticoles**,
- Le lancement de la collecte des gaines souples d'irrigation utilisées dans les zones **maraîchères**.

### Améliorer les collectes dans le Sud de la France

La filière vise un **taux de collecte de plus de 90 % sur l'ensemble du territoire**. L'atteinte de cet objectif nécessite une forte augmentation du taux de collecte dans les régions Occitanie et PACA, où le potentiel est fort mais la performance de collecte inférieure à la moyenne nationale.

Pour cela, un animateur vient d'être recruté pour renforcer la mobilisation des agriculteurs et opérateurs de collecte. Un plan de sensibilisation et d'actions terrain est déployé dès cette année dans ces deux régions.



### 3 A.D.I.VALOR : L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE AGRICOLE

#### Son organisation, sa gouvernance

A.D.I.VALOR est l'éco-organisme de la filière agricole. C'est une société privée sans but lucratif qui regroupe 19 collaborateurs. Placée sous la présidence de Rémi Haquin, la société est dirigée par Pierre de Lépinau.

Rémi Haquin fut agriculteur pendant 40 ans, en Gaec sur une exploitation grandes cultures qualifiée Agriculture Raisonnée, à Brégy (60). Il est par ailleurs vice-président de l'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé).

#### Son financement

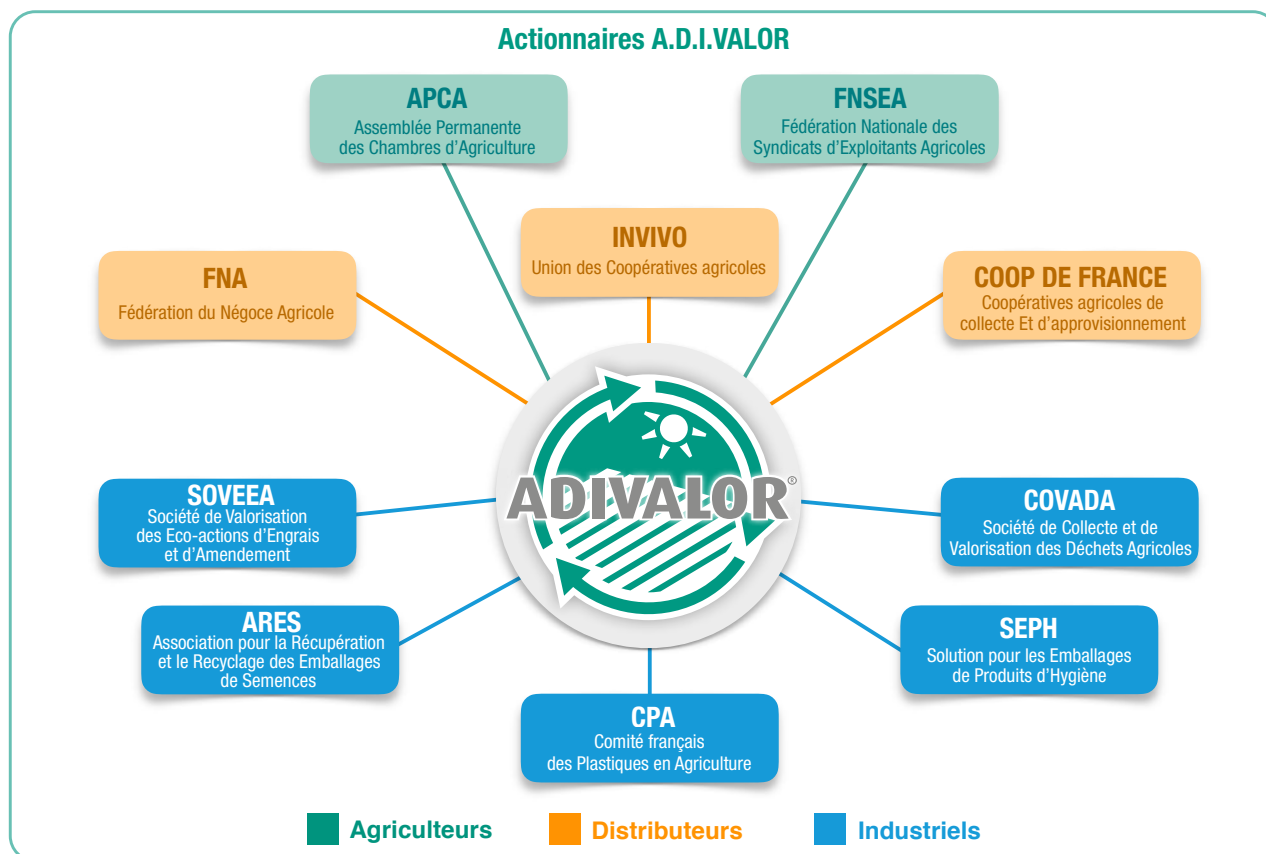
Le financement de la filière est possible grâce à la contribution des metteurs en marché, industriels ou importateurs (liste régulièrement mise à jour sur le site Internet A.D.I.VALOR, [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)) :

- 82 industriels de la protection des plantes
- 142 sociétés de produits fertilisants et amendements
- 83 industriels semenciers
- 39 fabricants de films plastiques pour l'agriculture
- 16 fabricants de produits d'hygiène de l'élevage laitier

- 28 fabricants ou importateurs de ficelles et filets balles rondes
- 4 fabricants ou importateurs de gaines souples d'irrigation
- 9 fabricants ou importateurs de filets paragrêles
- 21 fabricants ou importateurs de produits œnologiques ou d'hygiène de la cave
- 6 metteurs en marché d'équipements de protection individuelle.

Le fonctionnement des collectes est assuré grâce à la distribution agricole, coopératives et négoce, qui mettent à disposition leurs moyens logistiques et humains :

- 1 200 opérateurs partenaires et 7 000 points de collecte. L'organisation des collectes bénéficie du soutien des Chambres d'Agriculture et autres organisations agricoles locales.
- Des organismes partenaires dans les 13 régions de métropole et dans les DOM.





### 3 A.D.I.VALOR : L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE AGRICOLE

#### Ses actionnaires



#### ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (APCA)

Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles accompagnent les agriculteurs sur l'ensemble du territoire, pour soutenir une production agricole économiquement performante et de qualité, respectueuse de l'environnement.



#### ASSOCIATION POUR LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES DE SEMENCES (ARES)

ARES a été créée à l'initiative des entreprises membres de l'Union Française des semenciers pour apporter aux agriculteurs une solution de gestion des emballages vides issus de l'utilisation de semences. Par leur participation, ces sociétés contribuent au financement du programme de collecte des emballages vides de semences certifiées.



#### LA COOPÉRATION AGRICOLE

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agro-alimentaire et agro-industrielle française. Les coopératives agricoles, engagées dans les transitions, accompagnent leurs associés coopérateurs dans la mise en place de pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement.



#### COVADA

COVADA a été créée par l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), initiatrice de la mise en place d'A.D.I.VALOR. COVADA contribue au financement des programmes de collecte des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP) et des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU). L'Union des Professionnels du Jardin et des Espaces Verts (UPJ) est également actionnaire de COVADA.



#### COMITÉ FRANÇAIS DES PLASTIQUES EN AGRICULTURE (CPA)

Le CPA regroupe les fabricants et les distributeurs de produits plastiques destinés à l'agriculture. A l'origine de l'initiative APE (Agriculture Plastique Environnement), le CPA contribue au financement des programmes de collecte des plastiques agricoles usagés : films, ficelles et filets, filets paragrêle et gaines souples d'irrigation. Il s'agit d'un véritable engagement environnemental des professionnels qui est mis en avant par la Charte 100% APE.



#### FÉDÉRATION DU NÉGOCE AGRICOLE (FNA)

La Fédération du Négoce Agricole (FNA) représente les entreprises de négoce agricole en France (400 entreprises, 10 000 collaborateurs). Elles informent et conseillent les exploitants agricoles sur leurs itinéraires culturaux (choix des semences, pratiques de fertilisation, protection des cultures...), distribuent les produits d'agrofourniture, tout en veillant à respecter les exigences environnementales et réglementaires. Elles assurent également la première mise en marché et l'exportation de leurs productions à destination des industriels ou des exportateurs.



#### FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA)

La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) est le syndicat professionnel agricole majoritaire. Elle a pour objectif de représenter les productions de toutes les régions en s'appuyant sur des fédérations régionales et départementales mais également sur ses associations spécialisées par production.



#### INVIVO

Union nationale de coopératives agricoles françaises, le groupe InVivo réunit 201 coopératives, qui rassemblent près de 300 000 agriculteurs. InVivo comprend trois pôles d'activités - Bioline by InVivo (agriculture), InVivo Retail (jardinerie et distribution alimentaire) et InVivo Wine (vin) – et deux entités transverses dédiées à l'innovation - InVivo Food&Tech et InVivo Digital Factory.



#### SOLUTION POUR LES EMBALLAGES DE PRODUITS D'HYGIÈNE (SEPH)

Créée par les adhérents de l'Association Française des Industries de la Détergence, de l'Entretien et des Produits d'Hygiène (AFISE), SEPH contribue au financement du programme de collecte des emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier (EVPHEL) et des emballages vides de produits œnologiques et d'hygiène de la cave (EVPOLH).



#### SOCIÉTÉ DE VALORISATION DES ÉCO-ACTIONS DES ENGRAIS ET AMENDEMENTS

Créée par l'Union des Industriels de la Fertilisation (UNIFA), SOVEEA regroupe 128 entreprises de la fertilisation, qui se sont engagées pour une gestion responsable et durable de leurs emballages. SOVEEA contribue au financement du programme de collecte des emballages vides d'engrais et amendements (EVPF).

### 3 A.D.I.VALOR : L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE AGRICOLE

#### Ses principales missions

##### > Accompagner et conseiller les opérateurs de collecte

A.D.I.VALOR définit les modalités techniques de gestion des différents intrants agricoles en fin de vie, du tri chez l'agriculteur jusqu'au traitement final.

L'éco-organisme accompagne les opérateurs de collecte et les conseille sur l'organisation, en formant les agents de collecte et en proposant des outils de communication et de pilotage.

##### > Informer et sensibiliser l'écosystème agricole et le grand public

A.D.I.VALOR met en place des campagnes et outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets auprès :

##### - Des opérateurs de collecte et distributeurs

A.D.I.VALOR a lancé, en partenariat avec Services Coop, la première formation en ligne dédiée aux déchets agricoles. Les opérateurs de collecte peuvent ainsi se former en 8 modules de 20 minutes, via une plateforme en ligne sur le site de Coop Academy.

Ce parcours va contribuer à améliorer le geste de tri, la qualité des emballages et plastiques collectés et valoriser les services proposés par les distributeurs collecteurs.

##### - Des agriculteurs

A.D.I.VALOR a participé, en tant qu'exposant, à plusieurs salons agricoles majeurs de l'année 2019 : SIMA, SIVAL, SPACE, SITEVI.

A.D.I.VALOR est également présent au Salon International de l'Agriculture à Paris en fournissant les sacs poubelles du salon qui illustrent concrètement l'engagement des agriculteurs dans le recyclage. Ces sacs poubelles sont en effet fabriqués à partir de 100 % de plastiques agricoles recyclés. Ils sont marqués de la mention « Bravo les agriculteurs ! »



Sacs «Bravo les agriculteurs !» au Salon International de l'Agriculture 2019

##### - Des futurs agriculteurs

A.D.I.VALOR a initié un projet pilote de sensibilisation des élèves de l'enseignement agricole sur le recyclage des déchets d'activité agricole intitulé « Moi, je recycle ! ». Avec le soutien d'A.D.I.VALOR, des parcours pédagogiques sont installés au sein des exploitations agricoles des établissements.

##### - Du grand public

A.D.I.VALOR est partenaire de l'exposition multi-filière « RE-CYCLAGES », itinérante dans plusieurs villes françaises. Accessible à tous, gratuitement, ce projet artistique, photographique et pédagogique, veut montrer au grand public que les déchets sont avant tout des produits usagés qui se recyclent dans des processus industriels performants.



Lycées agricoles avec groupe étudiants



Exposition «RE-CYCLAGES», avec prise de parole A.D.I.VALOR

##### > Développer des travaux d'études

En parallèle de ses activités opérationnelles, la structure développe des travaux d'études pour optimiser des procédures de collecte par type de déchets. Elle affine l'évaluation des gisements de déchets agricoles, apporte des compléments d'informations sur les impacts environnementaux des déchets phytopharmaceutiques, optimise les coûts et process des différentes filières et propose aux industriels des critères d'écoconception lors de la mise au point d'emballage ou de formulation.

Ces travaux sont régulièrement présentés à un comité technique qui regroupe un ensemble d'experts dans les domaines concernés par l'activité d'A.D.I.VALOR.

## 4 CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE RECYCLAGE DES DÉCHETS DE L'AGROFOURNITURE

### A.D.I.VALOR

- **2001** : création A.D.I.VALOR
- **2001** : lancement du programme emballages vides de produits phytopharmaceutiques
- **2003** : signature du 1<sup>er</sup> accord-cadre avec le Ministère en charge de l'Environnement
- **2003** : mise en place du programme d'élimination des PPNU
- **2008** : lancement du programme big-bags et sacs plastiques d'engrais et amendements
- **2009** : démarrage des programmes films plastiques d'élevage et de maraîchage et emballages vides de semences
- **2010** : démarrage du programme emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier
- **2011** : 2<sup>ème</sup> accord-cadre avec le Ministère en charge de l'Environnement
- **2013** : lancement du programme ficelles et filets balles rondes
- **2015** : collecte des filets paragrêle
- **2016** : signature du 3<sup>ème</sup> accord-cadre avec le Ministère en charge de l'Environnement
- **2018** : signature du 1<sup>er</sup> accord-cadre avec le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation
- **2019** : lancement des programmes gaines souples d'irrigation et emballages vides des produits œnologiques et d'hygiène de cave

**17**

### ACTEURS DE LA FILIÈRE

- **300 000** agriculteurs
- **1 200** opérateurs de collecte
- **350** industriels ou importateurs
- **19** collaborateurs A.D.I.VALOR

### COLLECTE ET RECYCLAGE

- **7 000** points de collecte
- **77 000 tonnes** d'emballages et plastiques usagés collectées / an via la filière A.D.I.VALOR et recyclées à plus de 90 %
- **Plus de 60 000 tonnes** de CO2 évitées (soit l'équivalent des émissions de 25 000 véhicules pendant 1 an)
- **1 million de m3** de déchets agrofourniture collectés / an, soit l'équivalent de 11 000 camions
- **Plus de 11 000 tonnes** de produits phytopharmaceutiques non utilisables éliminées depuis 2002
- **20 flux** gérés séparément de la ferme à l'usine de recyclage





**A.D.I.VALOR**

68, cours Albert Thomas  
69371 Lyon cedex 08  
04 72 68 93 80  
<https://www.adivalor.fr/>

**Contacts presse**

Agence Communicante

Caroline Chadal - [caroline.chadal@communicante.fr](mailto:caroline.chadal@communicante.fr) - 06 78 34 98 53  
Véronique Spaletta – [veronique.spaletta@communicante.fr](mailto:veronique.spaletta@communicante.fr) - 06 87 19 07 09



**ADIVALOR®**

[www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)

**AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS POUR LA VALORISATION  
DES DÉCHETS AGRICOLES**